

Communiqué de Presse

Le 24 novembre 2006

**L'action de la ville d'Ermont
"Donner une 2^{ème} chance aux détenus"
primée par un 4^{ème} prix Territoria
et le Grand Prix Territoria de la Presse !**

Décernés par l'Observatoire National de l'Innovation Publique, les prix Territoria récompensent les réalisations innovantes, exemplaires et transposables des collectivités locales qui améliorent la qualité de vie des français.

Pour la 4^{ème} année consécutive, la commune est récompensée par ce prix pour l'une de ses actions municipales "Donner une deuxième chance aux détenus" et a reçu le Grand Prix Territoria de la Presse.

En 2003, le prix fut attribué pour le thème de l'année "La solidarité entre les générations" dans la catégorie "Services de proximité" ; en 2004, pour son action sur la pré-délinquance "Les rendez-vous civiques" organisés dans le cadre des activités de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de la Vallée de Montmorency dans la catégorie "Citoyenneté" (Ermont a été site pilote de ce dispositif qui, depuis, a été étendu à tout le Val d'Oise) ; en 2005, pour son thème de l'année "Ensemble, Ermont avec l'Europe" dans la catégorie "Actions européennes". Cette année, le Sénat prime le partenariat dénommé "Donner une deuxième chance aux jeunes détenus" mis en place entre la Maison d'arrêt d'Osny et la ville pour mieux réinsérer les jeunes détenus en lui décernant le prix Territoria dans la catégorie "Citoyenneté" et le Grand Prix Territoria de la Presse.

Défini par la loi du 22 juin 1987, le service public pénitentiaire a notamment pour mission de favoriser "la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire". Depuis le décret du 13 avril 1999, cette mission relève tout particulièrement des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Constitués au niveau départemental, les SPIP regroupent les Comités de Probation et d'Assistance aux Libérés (qui intervenaient en milieu ouvert en direction des condamnés libres) et les Services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires (qui prenaient en charge les actions de réinsertion envers les détenus).



Les activités socio-éducatives en prison

Le développement des activités socio-éducatives en prison résulte de la reconnaissance du droit de détenus à accéder à des dispositifs de droit commun et de la mission de réinsertion dévolue à l'administration pénitentiaire.

En lien avec les structures culturelles des collectivités territoriales, et avec le soutien du ministère de la Culture, les services pénitentiaires d'insertion et de probation organisent des programmes culturels (diffusion de spectacles, expositions ...) et des ateliers de pratiques artistiques (arts plastiques, écriture, théâtre, musique, audiovisuel ...). De plus, chaque établissement pénitentiaire est doté d'une bibliothèque. Ainsi, les actions socio-éducatives menées dans les établissements pénitentiaires se caractérisent par leur multiplicité et leur diversité (www.vie-publique.fr).



Pourquoi un partenariat avec une Maison d'arrêt ?

La commune d'Ermont a choisi de mettre en place un partenariat avec une maison d'arrêt afin de cibler un public de détenus ayant une peine inférieure ou égale à six mois. Pour la municipalité, aider ces détenus inculpés de courte peine, c'est éviter leur récurrence et donc agir dès la sentence carcérale afin que ces peines ne soient "qu'une erreur de parcours".

La commune d'Ermont veut donc être acteur dans la réinsertion des détenus. Les accès à la lecture, à l'écriture, à la culture et à la formation d'un métier sont les principaux axes de travail qui se mettent en place entre la Maison d'arrêt d'Osny et la ville d'Ermont.

Le ministère de la Justice a entrepris de conduire depuis 1981 au sein de l'institution pénitentiaire une politique de sensibilisation à la culture. Cette démarche a pour objectif de renforcer le dispositif de réinsertion et de préparer la sortie des détenus. Les personnes incarcérées doivent pouvoir bénéficier de prestations culturelles au même titre que les autres publics. Hugues Portelli, Sénateur-Maire, souhaite participer activement à cette politique et permettre aux détenus d'obtenir une deuxième chance. A ce titre, plusieurs actions se mettent en place au sein de la Maison d'arrêt d'Osny en partenariat avec la commune.

La réinsertion des détenus par l'Action Culturelle

La question de la place à accorder à l'art par rapport au travail et à l'éducation (en particulier la lutte contre l'illettrisme) est abordée à travers ce partenariat. En effet, les prisons françaises sont majoritairement composées d'individus qui cumulent les handicaps : culturels, éducatifs, rupture avec le monde du travail.

L'art en détention peut être un art thérapeutique, qui aide la personne à prendre confiance en elle et peut permettre d'avoir une grille de lecture du monde. Mais, élément important, chaque personne est un individu particulier avec ses besoins, ses attentes, ses difficultés souvent liées à un parcours personnel. Et si le public en prison est un public singulier, il faut toujours veiller à ne pas le stigmatiser.

Le débat sur la culture en détention s'insère dans le débat plus général de l'accès à la culture pour tous. Dans ce cadre, la commune d'Ermont se centre sur les personnes détenues et leur permet d'exercer leur droit au savoir.

Les ateliers théâtre

Un atelier d'expression théâtrale, sur dix séances de deux heures, est mis en place à la Maison d'arrêt d'Osny. Animé par un comédien de la compagnie Fonds de scène, M. Olivier David, cet atelier propose aux participants, entre jeux d'imagination et interprétation de textes, de développer de nouvelles compétences : expression, confiance en soi, imagination, ouverture, variations de point de vue... Au-delà du projet artistique, ces compétences dans les champs de la communication, devraient aider à la réinsertion des jeunes détenus.



Un atelier d'écriture

Centré sur l'écriture dramatique, cet atelier est animé par un auteur de théâtre, Catherine Zambon, dont un texte sera représenté au théâtre de l'Aventure dans *Les inavouables*, vendredi 1^{er} décembre à 20 h 30. Le travail de cet atelier s'appuiera sur l'expérience des participants. C'est l'occasion d'initier les détenus à une dimension poétique. L'atelier se déroulera début 2007 et une lecture publique des textes écrits est prévue lors d'une manifestation ermontoise à laquelle les détenus libérés seront invités. Ce temps de rencontre autour des textes des détenus sera pour tous une expérience riche.

Enrayer l'illettrisme

Autre ambition voulue : lutter contre l'illettrisme au sein même de la Maison d'arrêt d'Osny. Cet atelier est mis en place par l'association CLE (Compter, Lire et Ecrire). Cette association est spécialisée dans la lutte contre l'illettrisme et donc dans l'appréhension des publics en grande difficulté face à la communication écrite et orale de la langue française. Elle favorise leur insertion sociale et/ou professionnelle par une prise en charge et un accompagnement individualisé.



Appréhender l'analphabétisme

4^{ème} atelier mis en place : l'atelier FLE (Français Langue Etrangère). A raison de neuf heures par semaine, cet atelier sera animé de septembre à décembre 2006 par l'association ESSIVAM, spécialisée dans la lutte contre l'analphabétisme. L'objectif de cet atelier est de permettre à des détenus d'origine étrangère, scolarisés ou non dans leur pays d'origine, de se familiariser avec la langue française dans le but de devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne. Après cette première expérience, une évaluation sera réalisée afin d'envisager ensuite la reconduction de cet atelier en 2007.



La réinsertion par la formation

L'apprentissage et la sensibilisation à la culture ne sont pas la seule ambition de ce partenariat. En vue d'une action réelle et efficace, la municipalité d'Ermont mise aussi sur la réinsertion. Autre axe en effet particulièrement important de ce dispositif: l'accueil de détenus au sein des Services Techniques municipaux. Dans le cadre des emplois aidés, les Contrats d'avenir, la ville va accueillir deux détenus au Service municipal Voirie. Ces derniers seront logés au CPCV Ile de France de Saint-Prix et bénéficieront d'un accompagnement individualisé en terme de formation. Ils travailleront comme tous les autres agents de la ville affectés au Service Voirie. Cette expérience novatrice, coordonnée par l'Action Culturelle, fera l'objet d'une évaluation pour envisager ses suites. Il s'agit en effet d'une action qui, si l'essai est concluant, devrait engendrer d'autres initiatives.

Contact presse : Direction de la Communication

sylvie.farrugia@ville-ermont.fr - 01 30 72 38 27 – Dossier de presse sur www.ville-ermont.fr